



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2022

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adoptée le 23 septembre 2021 le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2022, qui se tiendront à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débuteront à **19 heures**, aux dates suivantes :

- 26 janvier
- 23 mars
- 25 mai
- 21 septembre
- 23 novembre

Donné à Macamic, ce 23 septembre 2021.


Joëlle Rancourt,
Secrétaire-trésorière